

ASSISTANT RH (H/F) – CDD 6 MOIS TEMPS COMPLET

Installé dans le village de ERR, au plus près des habitants du plateau cerdan, dans les Pyrénées-Orientales, Le GCS Pôle Sanitaire Cerdan est un établissement sanitaire de 87 lits d'hospitalisations et 10 places en Hospitalisation à temps partiel. Il est constitué de 4 services : un service de Court Séjour de médecine à orientation gériatrique (MCO), deux services Moyen Séjour de soins de suite et réadaptation (Polyvalent et Gériatrie) et une unité de soins de longue durée (USLD).

Cette prise en charge est réalisée par une équipe pluridisciplinaire constituée de médecins, d'infirmières, aides-soignantes et d'une équipe plurielle de réadaptation (kinésithérapeutes, ergothérapeute, diététiciennes, neuropsychologue, assistantes sociales).

L'établissement dispose d'un plateau technique complet et performant de réadaptation et rééducation, ainsi que d'un service de radiologie.

Hôpital de Proximité, le Pôle Sanitaire Cerdan est spécialisé dans la prise en charge globale, médicale et psycho-sociale des personnes assurant un accueil de proximité.

Postes à pouvoir :

- Assistant des Ressources Humaines (H/F) avec **dominance paie**.
- Contrat : CDD de 6 mois – Temps complet
- Date de prise de poste : dès que possible.

Rôle :

Le/la gestionnaire de paie prépare les variables de paie et élabore les bulletins de paie. Il/ elle réalise le suivi administratif du personnel (contrats, absences, visites médicales, déclaration aux organismes sociaux, etc.) selon la législation sociale et la politique des Ressources Humaines de la structure.

Missions principales :

- Gestion administrative du personnel (contrats, dossiers, absences, etc.)
- Suivi et gestion de la paie (saisie, vérifications, déclarations sociales)
- Conseil et accompagnement des salariés sur les sujets RH.

Profil recherché :

- Formation en RH, paie ou administration
- Connaissance outil SILAE apprécié
- Sens des responsabilités et esprit d'équipe
- Capacité d'écoute et de communication

Conditions d'accès :

- Être titulaire d'un baccalauréat technique, technologique ou professionnel, ou d'un diplôme équivalent dans sa spécialité.

Avantages proposés :

- Rémunération applicable selon la Convention Collective nationale du 31 octobre 1951 et de ses annexes + Primes
- Logement possible